



Modification du Plan d'Alignment Approuvé de la rue Jules Mabit (Caudéran)

Commune de Bordeaux

NOTICE EXPLICATIVE

I - Objet

La rue Jules Marbot assure la liaison entre la rue de l'Hermitage et le boulevard du Président Wilson. Dans son tronçon entre la rue de l'Hermitage et la rue d'Ormilly, le Plan d'Alignment Approuvé le 24 avril 1903 frappe côté pair un ensemble de bâtisses.

Bordeaux Métropole, en accord avec la Mairie de Bordeaux, souhaite, modifier le plan d'alignement approuvé de la rue Jules Marbot, et annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en servitudes d'utilité publique EL7. Cette modification prévoit de faire correspondre le plan d'alignement avec le cadastre au niveau des parcelles MX183, MX182, MX181, MX180, MX179 et MX178 en raison du faible gain d'espace public.

Il convient de préciser que les propriétaires des parcelles concernées ont été informés par courrier avec accusé de réception de la date de l'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leurs avis.

II – Procédure

La présente enquête a pour but de vérifier que le projet n'appelle pas d'objection de la part de la population. Elle est régie notamment par :

- le Code des relations entre le public et l'administration (L134-1 et L134-2, R 134-3 à R 134-32),
- le code de la voirie (article L 141-3 et R 141-4 à R141-9),
- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après l'enquête publique et sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur, Bordeaux Métropole modifiera le Plan d'Alignement Approuvé.